

### B.3.1 LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

1

## AIDE À L'INVESTISSEMENT DES STRUCTURES PRIVÉES À CARACTÈRE SOCIAL



#### NATURE DES OPERATIONS ET BENEFICIAIRES

- Réhabilitation des structures à caractère sanitaire et social :  
Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Création des structures à caractère sanitaire et social :  
Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Acquisition de matériels pour les structures à caractère  
sanitaire et social : Pauvreté Précarité (sans hébergement)
- Travaux de mise aux normes de sécurité prescrits par la  
commission de sécurité

#### Financement

Montant minimum : 700 €

Montant de la Dépense subventionnable : 228 700 TTC.

Taux de base de la subvention : 25 %

#### BÉNÉFICIAIRES

Associations loi 1901 à but non lucratif œuvrant en faveur des personnes défavorisées.

#### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (quantitatifs et qualitatifs)

- Réponse aux besoins du territoire
- Cohérence avec la politique Départementale, le Programme  
Départemental d'Insertion.

#### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

Chaque dossier fera l'objet d'un examen particulier au vu de l'intérêt du projet avant attribution d'une subvention individualisée par la Commission Permanente.

#### PIÈCES À FOURNIR

- Note explicative du projet
- Délibération du Conseil  
d'Administration adoptant  
le projet
- Procès verbal de la  
commission de sécurité (en  
cas de travaux de sécurité)
- Devis détaillés (mini. 1)
- Plan de financement  
(dépenses + recettes en  
TTC)
- Bilan comptable au  
31/12/2007
- Statuts
- Récépissé de déclaration à  
la Préfecture
- Copie de l'annonce parue  
au Journal Officiel
- Liste nominative des  
membres du bureau et du  
Conseil d'Administration
- RIB

#### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction de l'Insertion